

1. Entrée en vigueur et domaine d'application. Les présentes conditions de vente et de livraison s'appliquent à toutes les ventes de PHARO HEXAGON Sàrl à partir du 1er mai 2021, sous réserve de modifications apportées par écrit dans ses offres, ses confirmations de commande ou dans un contrat séparé. Le client renonce expressément au droit de faire valoir ses propres conditions générales.

2. Conclusion du contrat. Les offres de PHARO HEXAGON Sàrl sont, en principe, sans engagement et ne sont valables pendant trente (30) jours à compter de la date de l'offre et pour le destinataire. Seule la confirmation de commande établie après réception d'une commande atteste de la conclusion du contrat de vente. Néanmoins, PHARO HEXAGON Sàrl se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'une commande d'un produit réalisé spécialement pour un client, au cas où la production s'avérerait particulièrement difficile, voire impossible. Une telle annulation n'autorise en aucun cas le client à prétendre à une indemnité, ni à toute autre compensation.

3. Droit d'auteur. Tous les fichiers physiques ou électroniques tels que schémas, dessins, esquisses, rendus 3D ou autres plans fournis au client sont la propriété de PHARO HEXAGON Sàrl et sont soumis au droit d'auteur. La transmission à des tiers, l'imitation, la copie ou la conversion ne sont autorisées qu'avec l'autorisation écrite de PHARO HEXAGON Sàrl.

4. Etendue et exécution de la livraison. La livraison sous la forme d'un contrat de vente se fait en principe départ usine. Toutefois, l'étendue de la livraison et son exécution peuvent être déterminées différemment par la confirmation de la commande, notamment quand il s'agit d'un contrat de location ou d'ouvrage. Les prestations non incluses sont facturées séparément. Les exécutions, les dimensions et le poids des produits commandés peuvent subir des modifications minimales en cours de production. De telles modifications sont réputées conformes à la commande pour autant qu'elles n'influencent pas de façon notable les caractéristiques techniques du projet.

5. Prix. Les prix s'entendent nets en franc suisse, départ de l'usine, sans aucune déduction. Tous les frais, tels que ceux d'emballage, de transport, d'assurance, d'autorisation d'exporter, de transiter, d'importer et ceux causés par d'autres autorisations et organisations sont à la charge du client, de même que toute sorte d'impôts, de taxes, de droits de douane et autres. PHARO HEXAGON Sàrl se réserve expressément le droit d'adapter les prix indiqués dans ses offres et ses confirmations de commande, en cas de modification des coûts de production et/ou des conditions du marché. Les prix donnés en monnaies autres que le franc suisse le sont au cours du jour de la confirmation de commande et restent valables pour des variations de cours inférieures à +/- 3%. Au cas où la variation de cours dépasse les +/- 3%, le cours du jour de la date de la facture est applicable.

6. Conditions de paiement. Sauf accord contraire :

- a) Nouveaux clients, premier paiement à l'avance.
- b) Le règlement des factures jusqu'à CHF 10'000.-- s'effectue à 10 jours nets, date de la facture, sans aucune déduction.
- c) Pour un montant supérieur à CHF 10'000.--, nous demandons un paiement anticipé immédiat de 60% à la confirmation de commande et le solde à la livraison à 10 jours nets, sans aucune déduction.

D'éventuels frais liés au paiement sont à la charge du client. Si l'acheteur ne respecte pas les délais de paiement, il devra verser un intérêt moratoire de 3% supérieur au taux hypothécaire en premier rang de la Banque cantonale fribourgeoise, mais au minimum de 10% par an à partir de la date d'échéance et ceci sans mise en demeure spéciale.

7. Délai de livraison. Le délai de livraison n'est qu'indicatif. Il commence à courir dès la signature de la confirmation de commande et se réfère au moment où la marchandise quitte les locaux de PHARO HEXAGON Sàrl. Les délais de livraisons peuvent être retardés et prolongés, si

- a) PHARO HEXAGON Sàrl ne reçoit pas à temps les informations nécessaires pour exécuter la commande ou si, après coup, le client modifie ces informations et provoque ainsi une prolongation du temps de fabrication.
- b) des obstacles imprévus surviennent, que PHARO HEXAGON Sàrl ne peut pas éviter, malgré tous les soins mis à l'exécution de la commande. Constituent, en particulier, de tels obstacles, les perturbations importantes pouvant affecter l'entreprise, les accidents, conflits de travail, livraisons retardées ou défectueuses de matières premières, de produits semi- ou entièrement manufacturés, les restrictions imposées par les autorités, les catastrophes naturelles, la pandémie et les autres cas force majeure.
- c) le client, ou une tierce partie, est en retard dans l'accomplissement de tâches nécessaires ou en retard dans le respect d'obligations contractuelles, en particulier si le client ne respecte pas ses obligations de paiement.

Un retard dans la livraison ne donne au client aucun droit à des dommages-intérêts ou à la résiliation du contrat.

8. Transfert des profits et des risques. Le transfert des profits et des risques a lieu dès que la marchandise quitte PHARO HEXAGON Sàrl. Si l'expédition de la marchandise est retardée ou rendue impossible pour des raisons non-imputables à PHARO HEXAGON Sàrl, la marchandise sera stockée et assurée aux risques et aux frais de l'acheteur. Les produits à livrer sont assurés aux frais du client pour les risques du transport.

9. Livraisons et livraisons partielles. Au cas où PHARO HEXAGON Sàrl le demande, le client est tenu d'accepter des livraisons partielles.

En l'absence d'instructions contraires, les envois seront normalement livrés, si ce n'est que par nous ou notre partenaire, par un courrier ou un transporteur dans des colis appropriés ou sur des palettes standard d'une hauteur maximale de 180 cm. Toute dérogation à cette règle nous autorise à facturer les frais supplémentaires qui en résultent. Quand cela est possible, les livraisons s'effectuent sur des «palettes Euro» de 120x80 cm. L'acheteur s'engage à restituer le même nombre de palettes Euro en parfait état lors d'une livraison. Les «palettes Euro» non-restituées le jour de la livraison seront facturées au plein tarif.

10. Réclamations et acceptation de la livraison. L'acheteur doit s'assurer de la qualité des produits livrés immédiatement à la réception. Tout défaut doit être annoncé à PHARO HEXAGON Sàrl au plus tard dans les 5 jours ouvrables après livraison de la marchandise. En cas d'annonce tardive, les livraisons sont considérées comme acceptées et tout droit à des dédommagements est exclu.

Les réclamations acceptées couvrent tout défaut qui peut être attribué sans équivoque à des matériaux ou travaux défectueux. Le dédommagement de PHARO HEXAGON Sàrl se limite à l'amélioration ou au remplacement des produits qui, preuve à l'appui, sont inutilisables du fait d'un mauvais matériel, d'une construction ou d'une exécution défectueuse. Dans le cas où le remplacement des produits n'est plus possible, le dédommagement est limité au remboursement du prix facturé et déjà payé par le client pour les produits non remplacés. Les frais de transport pour l'amélioration ou l'échange des produits sont à la charge de l'acheteur. Est exclue toute autre prétention de l'acheteur fondée sur une livraison défectueuse, notamment des dommages-intérêts et la résiliation du contrat. Une réclamation est non avenue en cas de dommage résultant d'une usure normale, d'un traitement inadéquat, d'un manque d'entretien, d'un usage excessif, de l'inobservation des instructions d'utilisation, si le client ou un tiers modifie ou répare les produits sans l'autorisation écrite préalable de PHARO HEXAGON Sàrl.

11. Exclusion ou limitation de la responsabilité. Toute responsabilité de PHARO HEXAGON Sàrl pour les dommages matériels, corporels ou de toute autre nature subis par le client ou des tiers est exclue dans la mesure autorisée par la loi. En particulier, PHARO HEXAGON Sàrl n'accepte aucune responsabilité pour des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation ou du montage par tierce personne des produits. L'acheteur reprend entièrement la responsabilité y relative et veille à ce que d'éventuels dommages soient couverts par une assurance suffisante.

12. Obligations du client dans le cas de contrats de location et d'ouvrage. Le client est tenu de traiter avec soin les objets contractuels mis à sa disposition jusqu'à leur démontage et leur reprise et de les protéger contre les dommages, l'utilisation excessive et le vol. Il doit toujours veiller à ce que les objets contractuels ne soient pas exposés aux intempéries.

Avec la confirmation de la commande, le client confirme qu'il a assuré tous les objets fournis à la valeur de remplacement contre les dommages et la perte. Le client est entièrement responsable d'une restauration correspondante de l'état d'origine, même s'il n'est pas fautif.

13. Réserve de propriété. Jusqu'à réception du versement du prix de vente intégral, PHARO HEXAGON Sàrl reste propriétaire des produits livrés. PHARO HEXAGON Sàrl est en droit de requérir, aux frais de l'acheteur, l'inscription correspondante au Registre des pactes de réserve de propriété et de procéder à toutes les formalités y relatives. Pendant la réserve de propriété, le client doit, à ses frais, entretenir les produits livrés et les assurer contre le vol, le dommage, le bris, le feu, l'eau et les autres risques. Au surplus, le client prendra toutes les mesures en vue d'assurer la sauvegarde du droit de propriété de PHARO HEXAGON Sàrl. En cas de mélange, PHARO HEXAGON Sàrl devient copropriétaire à raison de la valeur qu'avaient les parties de la chose nouvelle au moment du mélange.

Si, à l'expiration d'un délai supplémentaire de trente (30) jours, le client ne remplit pas ses obligations de prendre livraison et/ou payer la marchandise et est mis en demeure de prendre livraison et/ou de payer le prix de la marchandise, PHARO HEXAGON Sàrl est en droit de vendre librement, et sans restriction aucune, à des tiers, les produits commandés par le client, et ceci indépendamment d'éventuels droits de propriété intellectuelle appartenant au client (droit de brevets, raison sociale, marques, dessins et modèles, droits d'auteur).

14. Annulation, modifications et suppléments. Les modifications de ces "Conditions de vente et de livraison" doivent être faites par écrit.

Les demandes d'annulation ou de modification de commandes en cours d'exécution ne sont prises en considération qu'avec le consentement écrit de PHARO HEXAGON Sàrl. En cas de modification dans les quantités, dans les dimensions ou de la matière première, le client assume les frais déjà engagés ainsi que les coûts de production des pièces ébauchées ou terminées. En cas d'annulation de commande, le client assume tous les frais qui en découlent.

15. Droit d'utilisation des images et des illustrations. PHARO HEXAGON Sàrl se réserve le droit d'utiliser toute photo ou esquisse de produits et de projets du client pour illustrer son propre site web et d'autres publications numériques ou imprimées.

PHARO HEXAGON Sàrl ne transmet en aucun cas les coordonnées et les photos de ses clients à des tiers. Les clients souhaitant garder ces informations confidentielles devront le mentionner par écrit de manière explicite à PHARO HEXAGON Sàrl, Champs Montants 1, 1742 Autigny.

16. Droit d'utilisation du courriel de client. Tout paiement de facture établie par PHARO HEXAGON Sàrl entraîne automatiquement l'acceptation des conditions générales et l'enregistrement dans notre logiciel CRM (Customer-Relationship-Management). Ces newsletters générées automatiquement à partir de ce logiciel sont envoyées au maximum une fois par mois. Les destinataires peuvent à tout moment se désinscrire.

17. Lieu d'exécution, for, droit applicable. Le lieu d'exécution et le for sont au siège social de PHARO HEXAGON Sàrl (Autigny-Fribourg). Le rapport juridique est régi par le droit Suisse.

Seule la version allemande des conditions de vente et de livraison est juridiquement valable !